

Les maisons de santé pluriprofessionnelles : nouveaux lieux de stage pour les internes en médecine générale

Suite à l'arrêté du 1^{er} septembre 2025, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont officiellement reconnues comme lieux de stage pour les internes en 3^{ème} cycle en médecine générale. Cela signifie que les étudiants ne dépendent plus d'un maître de stage unique mais réalisent leur stage sous la responsabilité de l'équipe ! Cette mesure valorise le rôle structurant des équipes de soins coordonnées et renforce la formation pratique des futurs médecins dans les territoires.

Un rôle structurant pour la formation des internes :

Les MSP offrent aux internes un environnement de formation riche et diversifié, leur permettant de développer leurs compétences en soins primaires tout en découvrant le travail en équipe pluriprofessionnelle. Encadrés par des maîtres de stage universitaires, ils bénéficient d'une immersion concrète dans la réalité des soins de proximité, tout en contribuant à la continuité et à la qualité de la prise en soin des personnes.

Conditions pour qu'un interne effectue un stage en MSP

1. Lieu agréé : la MSP doit être reconnue par l'université et l'ARS.
2. Maître de stage universitaire : l'interne doit être encadré par un maître de stage formé à l'accueil et à l'évaluation des internes.
3. Objectifs pédagogiques clairs : le stage doit correspondre aux objectifs du 3^e cycle (prise en charge ambulatoire, coordination pluridisciplinaire, suivi longitudinal des patients).
4. Contrat de stage : précise missions, encadrement, horaires et évaluation.
5. Validation académique : le maître de stage et l'université valident le stage selon les objectifs définis.

Conditions pour qu'une MSP accueille un interne

- Être agréée par l'université et l'ARS pour accueillir des stagiaires.
- Disposer d'un maître de stage universitaire capable d'encadrer et d'évaluer l'interne.
- Garantir un environnement pédagogique structuré, avec des missions claires et des objectifs définis.

- Assurer les conditions de sécurité et d'assurance pour les patients et les stagiaires.
- Accepter d'intégrer l'interne dans l'équipe pluridisciplinaire, favorisant l'apprentissage de la coordination.

« Pour la FemasAURA&Co cette évolution est une reconnaissance de l'expertise et de l'engagement des équipes de soins coordonnées. Elle illustre notre mission : soutenir l'exercice coordonné, faciliter l'entraide entre pairs et défendre un accès aux soins juste et organisé sur tout le territoire. »

Sources :

https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=b_r1gYU2O47cLcBsZIDH_ZakmW1YpMOGPEhQna9wejk=